

19 FEV. 2024

DELIBERATIONS



CENTRE COMMUNAL
D'ACTION SOCIALE

**ADMINISTRATION
GENERALE
ACTION SOCIALE**

AG - N° 2024 - 01

Nombre de membres :	13
Présents :	9
Procurations :	2
Absents :	4
Suffrage exprimé :	11

**DELIBERATION
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU
CCAS de SAINT-GALMIER**

SOUS-PREFECTURE
DE MONTRISON

SEANCE DU 08 FEVRIER 2024

Le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de ST-GALMIER s'est réuni dans le lieu ordinaire de ses séances à la Mairie, LE JEUDI 08 FEVRIER 2024 à 18 heures 00, Sous la Présidence de MME Christine PALLEY, vice-présidente, et après convocation régulièrement faite par courriel, le 30 Janvier 2024.

Etaient présents : Madame La Vice-Présidente Mme Christine PALLEY, Mmes Régine CHEVALLIEZ, Edith CONSIGNY, et Aurélie DESBREE, membres élus. Mmes Arlette CHABANNE, Jeanine ENSARGUET, Jeanine RIVOIRE, Marie-Claire MOUCHEL et, M. Georges CHAPET membres nommés, représentant la société civile.

Absents avec excuses : Monsieur le Président M. Philippe DENIS a donné procuration à Mme Christine PALLEY, M. Michel FRANCHINI a donné procuration à Mme Régine CHEVALLIEZ, Céline BENNICI, M. Patrick MIRABEL

**OBJET DE LA DELIBERATION: ACTION SOCIALE – PERSONNES AGEES
ADHESION FILIERE PERSONNES AGEES**

La filière Personnes Agées du Forez est un dispositif global de travail qui vise à établir des liens fonctionnels étroits entre tous les acteurs de l'accompagnement des séniors : structures sanitaires et médico-sociales mais aussi intervenants à domicile. La filière doit permettre à chaque personne âgée, quel que soit son lieu de résidence de pouvoir accéder à une mise en charge médico-psycho-sociale, graduée, répondant aux besoins de proximité.

Cette filière est de principe conçu comme une filière des personnes âgées du domicile à l'établissement.

L'adhésion à la Filière Personnes Agées du Forez n'implique pas une participation financière mais la signature de la chartre de coopération et le respect du règlement intérieur de la Filière.

Le CCAS devra s'engager à participer et à s'investir dans les différentes instances de la Filière et à diffuser les informations auprès de la population.

Après en avoir délibéré, le conseil d'administration du CCAS à l'unanimité :

- **SOLLICITE** l'adhésion du CCAS à la Filière Personnes Agées du Forez
- **APPROUVE** l'adhésion à la chartre de coopération 2024-2028 ainsi que le règlement intérieur de la filière.

Ont signé au registre les membres présents.
EXPEDITION CONFORME AU REGISTRE
A ST-GALMIER, le 14/02/2024

Le Président,

Philippe DENIS

Secrétaire de Séance

Christine PALLEY

Transmis à la SP de Montrison
le

Cachet SP du